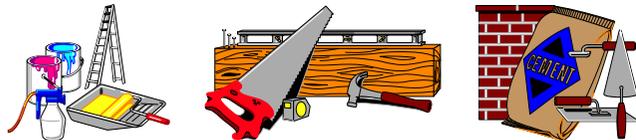


LE PROFIL REQUIS

Vous souhaitez intégrer une classe de CAP en formation qualifiante et :

- ◆ Vous aimez les métiers du Bâtiment et le travail en autonomie,
- ◆ Vous appréciez les activités professionnelles diversifiées du champ Bâtiment, et connaissez les différents matériaux et matériels.
- ◆ Vous êtes soucieux (se) du respect des normes et de la sécurité,
- ◆ Vous pouvez travailler à l'extérieur ou à l'intérieur de locaux ,
- ◆ Vous êtes organisé(e) et méticuleux (se),
- ◆ Vous avez le sens du contact et de l'accueil.



Les coordonnées de l'Établissement

Formation qualifiante
E.G.P.A
Collège Albert CAMUS

☎ 02.35.06.85.64

Site internet :
albertcamus.arsene76.fr

Contact : Isabelle SENTENAC
Directrice des EGPA



Avenue Charles Nicolle
76370 NEUVILLE LES DIEPPE

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

MÉTIERS DU BATIMENT M.B.C

(MAINTENANCE DE BÂTIMENTS
DE COLLECTIVITÉS)



QUE FAIT-ON ?

L'enseignement professionnel

Le titulaire de ce diplôme est capable d'intervenir dans trois domaines :

- les structures fixes (gros œuvres, second service)
- les structures mobiles (ouvertures, mobilier)
- les réseaux et appareillages concernant la plomberie, le chauffage, l'électricité.

On peut lui confier des travaux de maintenance préventive : vérification, contrôle, entretien.

Il est capable de localiser la panne et **de réparer s'il n'y a pas de modification technique, de remplacer un élément, de donner des informations aux responsables.**

Il connaît les différents matériaux et matériels, les modalités de leur mise en œuvre ou de leur installation, les causes de vieillissement et de panne.

Horaires d'Enseignement

Enseignement professionnel : 14 h / hebdo

- **Technologie professionnelle** appliquée à :

La connaissance des matériaux et matériels

L'analyse des dessins d'ensemble

L'analyse des documents de situation

Traiter et résoudre les problèmes traités

- **Atelier technique** dans les champs professionnels diversifiés: maçonnerie, menuiserie, P.V.R, petite électricité, métallerie-plomberie

Enseignement général : 17 h / hebdo

- Français/histoire/géographie
- Mathématiques / sciences physiques
- Prévention Santé Environnement
- S.S.T (Santé Sécurité au Travail)
- EPS

Période de formation en entreprise

Au cours de votre scolarité, une période de formation en entreprise de six semaines par année de formation complète le travail réalisé en formation qualifiante.



Ce stage vous permettra de découvrir l'organisation d'une entreprise, d'une collectivité ou d'une structure associative et les activités d'entretien et de maintenance courantes qui y sont réalisées.

Cette période fait partie intégrante de la formation et est obligatoire pour l'obtention du C.A.P.



Les lieux de stage sont très diversifiés : Dans les locaux gérés par des collectivités (mairies, écoles, hôpitaux, complexes touristiques, camping ...), au sein d'entreprises du Bâtiment ou de structures associatives.

LES DÉBOUCHÉS

Poursuivre des études

L'agent de maintenance de bâtiments de collectivités peut occuper un emploi dans les entreprises du bâtiment, dans les entreprises de nettoyage assurant des contrats d'entretien ainsi que dans les services internes des collectivités (écoles, stades, immeubles, maison de retraite, bâtiments commerciaux ou industriels, secteurs associatifs) et dans des entreprises touristiques. Cette formation peut également déboucher sur le gardiennage d'immeuble.

Il peut également compléter sa formation avec un autre C.A.P par l'apprentissage dans les champs professionnels bâtiment. Seules les épreuves d'examen E.P.1 (technologie) et EP2 (mise en œuvre) sont à préparer, le domaine général reste acquis.

